

CONSEIL MUNICIPAL du 08 octobre 2016

Présents : MM LENOIR, ALIBERT, AMBROSIONI, VACHON, DELNESTE, GOULLIEUX
MMES ROZIER, KONCZEWSKI, LORCH, DIEUDONNE, VAN ROY

Absents excusés : Mmes GIES, DUBOIS, MM MARTIN, DELETTRE

Procuration : Monsieur MARTIN à Monsieur AMBROSIONI
Madame DUBOIS à Monsieur LENOIR
Monsieur DELETTRE à Madame KONCZEWSKI

Secrétaire de séance : Monsieur DELNESTE

Date de la convocation : 29 septembre 2016

REALISATION CHEMIN GYMNASE

Suite à la délibération de l'Association Foncière du 02 août 2016 acceptant de céder à la commune :

- Le chemin cadastré ZD 24 de 70a 00ca
- Le fossé cadastré ZD 23 de 7a 70ca

Et demandant au Conseil Municipal de réaliser en contrepartie un chemin de 8 mètres,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser le chemin
- Accepte le devis de travaux pour un montant de 16 809 euros HT.

Et prend acte que l'Association Foncière cède également :

- Le fossé cadastré ZD 28 de 3a 40ca
- Le fossé cadastré ZD 85 de 6a 56ca.

MODIFICATION N°2 DU PLU D'ARCEAU

Suite au courrier de la commune d'Arceau, et conformément à l'article L.132-11 du Code de l'urbanisme, la commune demande à être consultée sur la modification n°2 du PLU d'Arceau.

LOCATION DU LOGEMENT DE LA POSTE

Suite au départ des locataires actuels du logement de la Poste, situé 23 rue du Centre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de le louer à Monsieur et Madame SANTIAGO Vincent,
- Fixe le montant du loyer à 570 euros mensuel, à partir du 1er octobre 2016.

En contrepartie des travaux de rénovation dans le logement effectués par Monsieur SANTIAGO, le Conseil Municipal décide de faire payer aux locataires le loyer à partir du 1er novembre 2016 (soit un mois de location gratuite).

PARTICIPATION DES COMMUNES AU COÛT DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Le Conseil Municipal fixe la participation des communes au coût de fonctionnement des écoles élémentaire et maternelle pour l'année 2016-2017 soit :

- Elève à l'Ecole élémentaire : 407 euros
- Elève à l'Ecole maternelle : 607 euros

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'emploi de Monsieur Samuel SCHWARTZ.

Après consultation, Pôle Emploi nous informe qu'il est possible de mettre en place une convention CAE-CUI pour une durée minimum de 12 mois. Le taux de prise en charge est de 65% du taux brut du salaire.

Après délibération, le Conseil décide :

- - D'accepter d'embaucher Monsieur Samuel SCHWARTZ en contrat CAE-CUI, pour une durée de 12 mois, à partir du.....
- - Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE EN TANT QUE MEMBRE

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés.

En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération.

Considérant ce qui précède, il vous est demandé :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Julien au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- de délibérer en faveur de l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint-Julien. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
- De s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- De donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Achat ELECTRICITE - Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 8/10/2016 de la Commune de Saint-Julien

Liste des Références d'Acheminement d'Electricité (RAE) de la Commune de Saint-Julien à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipeement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté.

Nom de l'installation	Adresse	RAE (Référence d'Acheminement d'Electricité) ou n° de PRM (Point de Référence Mesure) de 14 chiffres commençant par 3 ou 5	Tarif (Offre de marché - Tarif bleu)	Date d'entrée ⁽¹⁾ dans le futur groupement d'électricité (date d'exécution du marché soit le 1/01/2018, sinon date d'entrée en décalée à préciser)
G.SCOLAIRE MATERNEL & PRIMAIRE	6 RUE DU MOULIN	30001220401344	Offre de marché	01/01/2018
MAIRIE	2 RUE DU PONT NEUF	30001223066226	Offre de marché	01/01/2018
TERRAIN DE SPORT	RUE DES ALLEUX	12258610685207	Offre de marché	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC BOUSSY	1 B RUE DE BOUSSY	12259189556403	Tarif bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC SUR TRANSFO EGLISE	10 B PLACE DE L'EGLISE	12258610685207	Tarif bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC POSTE JONCHEROY	22 B RUE DE LA DAME BLANCHE	12260202581047	Tarif bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC CROIX ROUGE	4 B RUE DE LA CROIX ROUGE	12258031814009	Tarif bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC POSTE LAVOIR	RUE DES LOUVIERES	12258176531829	Tarif bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC POSTE CROIX DE PIERRE	1 B CHEMIN DES ARGILLIERES	12258321249692	Tarif bleu	01/01/2018
ATELIER MUNICIPAUX	RUE COMBLANCHET	12259334274283	Tarif bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC POSTE FRANCOIS	1 B ALLEE EN GRAND LOUP	12258465967417	Tarif bleu	01/01/2018
FOYER RURAL	RUE DU CENTRE	12258755403060	Tarif bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC POSTE VILLAGE	RUE DU CENTRE	12259044838659	Tarif bleu	01/01/2018
ECLAIRAGE PUBLIC POSTE CASTOR	6 B RUE DE LA DAME BLANCHE	12260057863267	Tarif bleu	01/01/2018

Note

⁽¹⁾ : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat est déjà en **offre de marché** et arrive à échéance entre le 1/01/18 et le 31/12/19, indiquer la date de fin du **contrat +1 jour**
- si votre contrat est un **Tarif bleu**, indiquer la « **date d'exécution** », soit le **01/01/2018**
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la **date prévisionnelle de raccordement**.

Achat GAZ - Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 8/10/2016 de la Commune de Saint-Julien

Liste des points de consommations et d'estimations (PCE) de gaz naturel de la Commune de Saint-Julien à intégrer au groupement de commandes du Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre (SIEEEN) pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Nom de l'installation	Adresse	PCE (Point de Comptage et d'Estimation)	PROFIL	CAR (Consommation Annuelle de Référence)	Date d'entrée ⁽¹⁾ dans le futur groupement de gaz (date d'exécution du marché soit le 1/01/2018, sinon date d'entrée en décalée à préciser)
FOYER	58 Rue du Centre	12280463033730	P012	26546 KWh/an	01/01/2019
GROUPE SCOLAIRE	Rue du Moulin	12257742336726	P012	145073 KWh/an	01/01/2019
BAT POMPIER	Rue Comblanchet	12280607751589	P012	7885 KWh/an	01/01/2019
SALLE DES FETES	RUE DU PONT NEUF	12243849410465	P012		01/01/2019

Note

⁽¹⁾ : Pour la date d'entrée :

- si votre contrat est déjà en **offre de marché** ou inclus en P1 dans votre contrat d'exploitation du site, et arrive à échéance entre le 1/01/18 et le 31/12/19, indiquer la date de fin du **contrat +1 jour**
- si votre contrat est un **Tarif Réglementé de Vente**, indiquer la « **date d'exécution** », soit le **01/01/2018**
- si le site n'est pas encore raccordé au réseau de distribution, indiquer la **date prévisionnelle de raccordement**
- pour une future conversion de la chaufferie du fioul au gaz naturel : indiquer la **date prévisionnelle de mise en service de la chaufferie**.

DISSIMULATION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE CHAMPOIRON

Monsieur le Maire présente au Conseil un devis de dissimulation d'éclairage public, rue de Champoiron.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'effectuer les travaux rue de Champoiron
- Accepte le devis d'un montant de 14 804 euros HT
- Autorise le Maire à signer la commande.
- Dit que les crédits seront prévus en investissement au budget.

Le Maire,

Michel LENOIR